



La feuille de la Communauté Sarcelles 5778



MICHPATIM

שבת שלום

Entrée : 17h43

Sortie : 18h52



25 Shevat 5778

Parmi les nombreuses *Mitsvot* énoncées dans la *Paracha* de *Michpatim*, il est question des Lois relatives aux « gardiens ». La Thora énonce quatre catégories de « gardiens » : le gardien bénévole, le gardien rémunéré, le locataire et l'emprunteur. Le *Chlah Hakadoch* indique que ces quatre catégories de gardiens correspondent à quatre tendances dans le Service de D-ieu. En effet, chaque Juif peut être considéré comme un « gardien » chargé de la protection de la Création. C'est en observant la Thora et les *Mitsvot* qu'il mène à bien sa mission. Le premier niveau – le plus élevé – est celui du « gardien bénévole ». Son seul objectif est de garder les biens du propriétaire sans n'avoir aucune autre considération et sans attendre quelque avantage. Une telle personne sert D-ieu avec une intense dévotion et son seul but est de servir son Maître ; à ce niveau, elle est indifférente aux récompenses qu'elle pourrait recevoir pour ses actes. Maïmonide [Lois de la Téchouva 10, 3] définit ainsi ce personnage : « *Il sert D-ieu par amour... sans autre considération... Il fait ce qui est vrai parce que c'est vrai.* »

דבר תורה

Le deuxième niveau est celui du « gardien rémunéré ». Cette personne est, elle aussi, dévouée entièrement au propriétaire, néanmoins, elle attend une contrepartie pour ses efforts. Cela représente le Juif qui sert D-ieu avec un véritable enthousiasme en espérant, cependant, être récompensé pour sa pratique de la Thora et des *Mitsvot*.

Le troisième degré est celui du « locataire ». Cet homme paie pour utiliser les biens du propriétaire. Son but est de tirer profit de l'objet, néanmoins, il estime logique de rétribuer le propriétaire pour ce privilège. Ainsi, certains ont pour but de jouir des plaisirs de ce Monde tout en étant reconnaissants envers le Créateur. Ce type de Juif sert D-ieu uniquement dans les limites du devoir.

Le degré le plus bas est celui de « l'emprunteur ». Cette personne ne pense qu'à son intérêt et ne sent aucune obligation de rétribuer son bienfaiteur. Dans le Service de D-ieu, ceci symbolise l'homme qui profite de ce Monde sans se soucier de « payer » le Créateur pour Sa bienfaisance. Toutefois, « l'emprunteur » est quand même appelé « gardien », car il observe, lui aussi, la Thora et les *Mitsvot* en dépit du fait qu'il ne voit pas de lien entre ses actes et les bénédictions qu'il reçoit en contrepartie. Il considère que tout ce qui lui arrive de bon dans la vie lui revient naturellement. Que vaut, alors, la *Mitsva* d'un tel homme ? Nos Sages nous enseignent [Sanhédrin 105b] : « *Une personne doit toujours appliquer la Thora et les Mitsvot, même si cela n'est pas désintéressé.* » Car nous considérons qu'il en viendra, par la suite, à l'appliquer par amour de D-ieu. S'il agit simplement aujourd'hui, il atteindra, un jour, le niveau du gardien bénévole.

Collel



1. Pourquoi devait-on percer l'oreille de l'esclave Juif qui désirait rester chez son maître au-delà de six ans ?

2. En quoi consiste la longévité promise dans la bénédiction : « Je comblerai la mesure de tes jours » ?

(Réponses au verso)

1) Si quelqu'un prie dans une synagogue où l'office commence tard, de telle façon que le *Chéma* sera lu après l'horaire du *Gaon* de Vilna [sur la base du compte des heures depuis le lever du jour], il est tenu de lire le *Chéma* dans son intégralité avant la prière (paré du *Talit* et des *Téfilines*) tout en ayant l'intention de s'acquitter de la *Mitsva* du *Chéma* par cette lecture. (Il est bon d'agir ainsi même lorsque l'heure du *Chéma* va passer d'après l'opinion du "Maguène Avraham"). Ensuite, il récitera à nouveau le *Chéma* dans la prière avec l'assemblée. Les bénédictions du *Chéma* pourront, quant à elles, être récitées jusqu'à la fin de l'horaire de la prière (comme nous le verrons plus loin).



2) Celui qui s'est réveillé tard le matin, et qui risque de manquer l'heure du *Chéma* s'il prend le temps de mettre le *Talit* et les *Téfilines*, devra sans attendre réciter le *Chéma*, et seulement après cela mettre le *Talit* et les *Téfilines*. (Bien qu'en règle générale on ne récite pas le *Chéma* sans *Téfilines*, cela sera permis dans ce cas, à cause de la justesse de l'horaire).

3) Comme nous l'avons mentionné précédemment, même si l'horaire du *Chéma* est dépassé, il est encore possible de réciter les bénédictions du *Chéma*, c'est-à-dire les bénédictions qui précèdent et suivent la lecture du *Chéma*. En effet, ces bénédictions n'ont pas été instituées spécifiquement sur la *Mitsva* de réciter le *Chéma*, mais elles consistent en une louange à Dieu sur la création des luminaires, sur Son amour envers Son peuple, et sur la délivrance qu'Il lui apporte. Pour cette raison, ces bénédictions n'ont pas la formulation classique des bénédictions récitées avant l'accomplissement d'une *Mitsva*, qui est "Achère Kiddéchanou Bémitsvotav..." (qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonnés etc.).

(D'après le *Kitsour Choul'han Aroukh* du Rav Ich Maslia'h)



לעילוי נשמת

à Gilbert Yossef Ben Louna Benbalon à Reine Taïta Bat Mé'ha Attal à Rachel Bat Pia à Yossef Bar Esther à Eliahou Ben Saïda à Paulette Dadouna Bat Ninette à Maurice Moché Ben David Coriat





Un jour le *Gaon Rabbi Israël Méïr HaCohen* de Radin, le 'Hafets 'Haïm, s'est trouvé à Varsovie pour la vente de ses livres. C'était alors la veille de Roch 'Hodech, et à l'heure de *Min'ha* il a voulu ajouter le rituel de *Yom Kippour Katan* comme à son habitude (Roch 'Hodech étant considéré comme un petit *Yom Kippour*). Mais en voyant les 'Hassidim de l'endroit faire *Min'ha* comme un jour ordinaire, il s'est adressé à eux avec étonnement : « Pourquoi ne récitez-vous pas la prière de *Yom Kippour Katan* ? Nous sommes aujourd'hui à la veille de Roch 'Hodech ! » « Notre Rabbi, le Admour de Gour, n'a pas l'habitude de la faire, et en tant que disciples nous agissons comme lui » a été la réponse des 'Hassidim. Le 'Hafets 'Haïm a alors répliqué : « S'il en est ainsi, je vais vous raconter une histoire : Deux juifs d'une certaine ville ont une fois voyagé en train côte à côte et ont entamé une discussion amicale pendant le trajet. L'un a demandé : 'Dites-moi, Monsieur, où vous rendez-vous ?' Son compagnon de route lui a répondu 'Je suis en chemin pour Varsovie'. 'Moi aussi ! s'est exclamé le premier. Je me dirige également vers la capitale.' Mais dès la première gare, le voyageur a pris congé de son voisin et est descendu poursuivre son périple. Stupéfait, le deuxième voyageur lui a demandé : 'Pourquoi descendez-vous ici ? Vous m'avez pourtant affirmé vous rendre aussi à Varsovie et le chemin est encore long pour y arriver !' Son interlocuteur lui a répondu 'Certes, je me dirige également vers Varsovie, mais il y a une différence entre vous et moi : Vous avez les moyens d'acheter un billet cher pour un long chemin menant jusqu'à Varsovie. Pour ma part, je suis un homme pauvre et je n'ai pas de quoi me procurer à l'avance la somme importante qu'il me faudrait pour atteindre la capitale. C'est pourquoi j'achète un billet pour une certaine destination. Je m'y arrête et j'y récolte difficilement un peu d'argent. Puis quand je dispose d'une somme correcte, j'en achète un nouveau pour l'étape suivante, et ainsi de suite. Je voyage donc de ville en ville, arrêt après arrêt, jusqu'à atteindre la destination finale : Varsovie.' » Le 'Hafets 'Haïm s'est alors tourné vers les 'Hassidim en disant : « C'est toute la différence entre votre Rabbi et moi. Chacun de nous traverse l'année dans toute sa longueur, d'un Roch Hachana au suivant, d'un jour de Kippour au Kippour suivant. Mais les humains sont bien différents les uns des autres ! Votre Rabbi est un Tsaddik qui possède de nombreux mérites. Il est capable de parcourir l'année en un seul trajet, sans aucun arrêt. Sa grande piété lui permet de se rendre d'une seule traite d'un Yom Kippour au suivant. Quant à moi, je suis malheureusement pauvre en Mitsvot et dénué de mérites. Je ne suis pas apte à traverser l'année en une seule fois et à atteindre, en un unique trajet, la destination principale : le prochain Yom Kippour. Il me faut donc m'arrêter à chaque Roch 'Hodech pour la prière de Yom Kippour Katan afin de me munir d'un peu de nourriture spirituelle qui me permettra de continuer jusqu'au prochain arrêt, soit le Roch 'Hodech suivant, dans le but d'arriver en paix à la dernière station. »

Ce Chabbath est appelé « Chabbath Chékálim » en référence au passage de la Thora relatif à la Mitsva du « Ma'hatsit Hachékel – demi-sicle ». Ce Commandement consistait, à l'époque du Temple de Jérusalem, de donner un demi-Chékel d'argent pour l'achat des Sacrifices publics de la nouvelle année qui débutait au mois de Nissan. Outre l'aspect technique, le Ma'hatsit Hachékel délivre de nombreux enseignements, parmi lesquels, celui attestant qu'Israël et Hachem sont comme deux moitiés (deux « demi-sicles »), qui, lorsqu'elles s'unissent, forment une parfaite Unité (un Chékel) [voir Zohar 'Hadach Ki Tissa 2]. Le Chabbath Chékálim tombe en règle générale, le Chabbath de la Paracha de Michpatim. Aussi, pouvons-nous y voir une allusion claire à l'unité parfaite entre D-ieu et Son Peuple. En effet, à propos du « sang de l'Alliance » que Moché partagea entre les Béné Israël et Hachem, en vue de la préparation à Matan Thora, il est dit : « ... Alors Moché prit la moitié du sang [des Sacrifices offerts par le Peuple], la mit dans des bassins et répandit l'autre moitié sur l'Autel. Et il prit le Livre de l'Alliance, dont il fit entendre la lecture au Peuple et ils dirent : "Tout ce qu'a prononcé l'Éternel, nous ferons et nous écouterons." Moché prit le sang, en aspergea le peuple et dit : "Ceci est le sang de l'Alliance que l'Éternel a contractée avec vous au sujet de toutes ces paroles" » (Chémot 24, 6-8). Le Rabbi de Apta [Ohev Israël - Chékálim] explique cette Alliance en ces termes : « Du fait de Son grand amour pour les Béné Israël... Hachem contracte Son être afin d'être considéré comme la moitié d'une entité, ce qui fait du Peuple Juif, la seconde moitié, comme un homme et son épouse. Il s'agit là du secret de l'Union de D-ieu et de la Chék'hina, à savoir qu'Hachem unit Sa personne avec l'âme d'Israël, grâce à leurs bonnes actions, et diffuse des bontés et des actes de miséricorde à la Communauté d'Israël en haut et ici-bas... » Il poursuit : « Lorsque deux protagonistes concluent une alliance, et devient une seule personne et une seule opinion, ils en viennent à se donner entièrement l'un à l'autre, leurs sangs se mêlent, le sang constituant la personne, car c'est la force de ses émotions et de ses sentiments... Alors, ils boivent une coupe de vin, puis se piquent chacun un doigt, versent une goutte de sang dans la coupe, et chacun boit la coupe contenant le sang de l'autre [c'est-à-dire, entremêler leur vie]. Aussi, chacun aura-t-il l'obligation de donner son sang et de se sacrifier pour l'autre – voilà comment se conclut une alliance. 'La royauté de là-haut ressemblant à celle d'ici-bas' ; Moché Rabbénou [en fit de même, il] prit la moitié du sang, la mit dans les bassins, allusion à 'la coupe arrondie', féminine, demi-sphère comme la moitié d'un corps. Puis, l'autre moitié fut aspergée sur l'Autel comme pour évoquer la moitié mâle. Le sang des bassins fut aspergé sur le Peuple, allusion au sang constitué des forces mêlées des deux protagonistes. Ainsi, les Béné Israël auront la force de faire don de soi pour D-ieu ; c'est cela le sens de l'Alliance. Aussi, Moché dit-il : 'Voici le sang de l'Alliance qu'Hachem a conclu avec vous', [c'est-à-dire] qu'Il sera avec vous dans l'unité la plus complète » Ainsi, il apparaît que l'aspersion de la moitié du sang revenant aux Béné Israël, fut sur l'Autel, tandis que l'aspersion du sang revenant à Hachem, fut sur les Béné Israël, conformément à la conclusion d'une alliance entre deux amants, où chacun s'oblige à se consacrer à l'autre. Aussi, le Peuple Juif s'oblige-t-il à faire don de soi pour Hachem et pour sa Thora, et de même, pour ainsi dire, Hachem s'engage à ne pas abandonner Son Peuple et de toujours être proche d'eux dans leurs malheurs et leurs souffrances. Dans le même état d'esprit, le Rabbi de Koznitz [Avodat Israël] enseigne : « Du fait que cet acte (l'Alliance de Sang) a eu lieu le 5 Sivan, dans le même placé sous le signe zodiacal des Gémeaux, les Béné Israël se sont attachés à Hachem comme les 'Jumeaux d'une biche', à l'instar du lien reliant des amants ayant la même âme et le même sang. Et c'est ce qui est évoqué ici concernant ce profond amour... la moitié du sang aspergé sur le Peuple est considéré identique à celui aspergé sur l'Autel [pour D-ieu]. » C'est aussi le sens du Midrache suivant [Vayikra Rabba 6, 5] : « Moché dit à D-ieu : 'Que dois-je faire avec Ta part (du sang) ?' Il lui répondit : 'Asperge-en le Peuple'. 'Que faire avec leur part ?' Il lui répondit : 'Asperge-en l'Autel'. Rabbi Berakhya et Rabbi 'Hiya au nom de Rabbi Yossi Bar 'Hamina disent que chacun a prêté serment à l'autre ; Hachem envers eux, ainsi qu'il est dit : 'Je te jurai fidélité, Je fis Alliance avec toi, dit le Seigneur, l'Éternel, et tu fus à Moi.' (Ezéchiel 16, 8) et eux envers Hachem : 'Afin d'entrer dans l'Alliance de l'Éternel, ton D-ieu et dans son pacte solennel' (Dévarim 29,11). » Nous comprenons également pourquoi le partage et l'aspersion du sang – symbole de l'unité entre Hachem et Israël - ne devaient être entrepris que par Moché lui-même (où l'Ange à sa ressemblance – voir Rachi). En effet, le Midrache enseigne [Dévarim Rabba 11, 4] : 'Voici la Bénédiction que prononça Moché, l'homme de D-ieu (Ich HaElokim)' (Dévarim 33, 1) : Rabbi Avine dit : En-deçà de sa moitié inférieure, il est homme, au-delà, il est divin – Elokim'. » Moché avait donc cette faculté d'attacher Israël au divin, et comme le dit si bien le Maharal de Prague [Tiferet Israël 21] : « Il était dans sa moitié inférieure – un homme, et dans sa moitié supérieure – D-ieu... Moché était un intermédiaire, liant les deux Mondes, aussi, est-il monté et descendu [de la Terre vers le Ciel et inversement]. »

RI : La Thora enseigne : « Si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas être affranchi [au bout de six ans], son maître l'amènera par-devant le Tribunal, on le placera près d'une porte ou d'un poteau; et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon et il le servira indéfiniment » (Chémot 21, 5-6). Rachi rapporte : « ... Cette même oreille a entendu au Mont Sinai : 'Tu ne voleras pas'. Et pourtant il est allé voler ! [Le voleur était parfois vendu comme esclave] Qu'elle soit donc poinçonnée. Et s'il s'est vendu lui-même [du fait de sa pauvreté], cette oreille a entendu au mont Sinai : 'Car c'est à moi que les fils d'Israël sont des serviteurs' (Vayikra 25, 55). Et pourtant il est allé se donner un autre maître. Qu'elle soit donc poinçonnée [voir Kidouchin 22b]. Pourquoi l'esclave était-il percé à proximité d'une porte ou d'un poteau ? Le Saint béni soit-Il a dit : La porte et le poteau ont été témoins en Egypte lorsque je suis passé au-dessus du linteau et des deux poteaux et que j'ai dit : 'Car c'est à moi que les fils d'Israël sont des serviteurs, ils sont mes serviteurs', et non les serviteurs de serviteurs. Et pourtant il est allé se donner un autre maître. Qu'elle soit donc poinçonnée devant eux ! » [Mék'hilta].

R2 : Il est écrit : « Nulle femme n'avortera, nulle ne sera stérile dans ton pays; Je comblerai la mesure de tes jours אֶת מִסְפַּר יָמֶיךָ אֲמַלֵּא (Ete Mispar Yamékha Amalé) » (Chémot 23, 26). Rapportons différentes réponses à notre question : 1) « Comblent les jours de l'homme אֵרִיכוֹת יָמִים (la longévité) », consiste à lui octroyer une vie (de Service Divin) de soixante-dix ans, comme il est dit : « La durée de notre vie est de soixante-dix ans, et, à la rigueur, de quatre-vingts ans » (Téhilim 90, 10), outre l'année de sa naissance et l'année de sa mort, soit une durée de soixante-douze ans. C'est ce à quoi fait allusion le mot « אֲמַלֵּא Je comblerai » (de notre verset): les lettres centrales (למ) totalisent une valeur numérique de soixante-dix [40+30] et sont encadrées de deux Aleph (א) [1], allusion à la première et à la dernière année de vie [Baal Hatourim]. 2) « Comblent les jours de l'homme », c'est lui permettre de vivre une vie de quatre-vingt ans (durée maximale mentionnée dans le Téhilim cité), remplie de Thora et de Mitsvot. C'est ce à quoi fait allusion notre verset : « Je comblerai la mesure de tes jours אֶת מִסְפַּר יָמֶיךָ אֲמַלֵּא » : Du nombre (את מספר) quatre-vingt, valeur numérique du mot מִיָּד (« tes jours »), Je remplirai (אֲמַלֵּא) tes années de vie [Chaar Hapsoukim]. 3) Le Saint-Béni-Soit-Il fait coïncider pour le Juste, le jour et le mois [de sa naissance] avec le jour et le mois [de sa mort] (comme Moché Rabbénou, le 7 Adar), car il est dit : « Je comblerai la mesure de tes jours אֶת מִסְפַּר יָמֶיךָ אֲמַלֵּא » [Roch Hachana 11a]. (Autre version) Le Saint-Béni-Soit-Il remplit exactement la vie du Juste de ses jours, de ses mois et de ses années, comme il est dit : « Je comblerai la mesure de tes jours אֶת מִסְפַּר יָמֶיךָ אֲמַלֵּא » [Sotah 13b]. 4) « Je comblerai la mesure de tes jours אֶת מִסְפַּר יָמֶיךָ אֲמַלֵּא » : Il s'agit des années attribuées à tous [depuis la naissance]. Si on le mérite, on les vit jusqu'au bout [de la vie] ; sinon, des années vous sont retranchées. C'est l'opinion de Rabbi Akiba. Les Sages pensent que des années sont ajoutées (à celles allouées depuis la naissance), si la personne est méritante, et retranchées sinon [Yébamot 50a]. 5) En accomplissant chaque jour une Mitsva, la Tsaddik confectionne un « vêtement » spirituel pour sa Néchama, grâce auquel il peut jouir du « rayon de la Chék'hina » dans le Gan Eden [Zohar]. D-ieu comble (אֲמַלֵּא) les « vêtements » du Tsaddik (מִיָּד) avec la Lumière Divine (את מספר) [le mot מִסְפַּר s'apparente au mot ספיר (אבן) Saphir – pierre précieuse], afin qu'il puisse recevoir le Dévoilement Divin, la Crainte et l'Amour Supérieurs dans son âme [Thora Or].